



Région  
Hauts-de-France



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



## MODALITES DE SELECTION

# CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES 2021



## EQUIPE HAUTS-DE-FRANCE

## PROGRAMME PRE-CHAMPIONNAT DE FRANCE CYCLO-CROSS 2021

Suite à l'autorisation préfectorale d'organiser le championnat de France de cyclo-cross, le 21 février à Saint Quentin en Yvelines, pour les catégories cadets, cadettes, juniors hommes et femmes ainsi que les masters, veuillez trouver ci-dessous la procédure qui permettra au CTR d'établir la sélection. *Les Masters ne sont pas concernés par cette procédure.*



Région  
Hauts-de-France



MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



- **Mercredi 10 février** --> Entraînement dirigé à Liévin.  
Heure de rendez-vous : 14h00  
Programme : travail technique et physique.  
**PRESENCE SOUHAITEE**
- **Dimanche 14 février** --> Stage de sélection à Liévin.  
Heure de rendez-vous : 13h00 (merci de respecter scrupuleusement l'heure du RDV)  
Programme : mise en situation type compétition.  
**PRESENCE OBLIGATOIRE**
- **Mercredi 17 février** --> Stage de préparation championnat de France à Liévin.  
Heure de rendez-vous : 14h00  
Programme : travail technique et physique ; temps d'échange relatif à l'organisation du championnat de France.  
**PRESENCE FORTEMENT SOUHAITEE**

**NB** : Adresse rassemblements ; Parc du Val de Souchez, Route d'Avion - 62800 LIEVIN

L'annonce de la sélection sera officialisée le lundi 15 février ; suite au stage du 14/02. Cette sélection prendra en compte le comportement des sportifs lors des rassemblements ainsi que leur capacité à performer à long-terme ; mais aussi les résultats sportifs obtenus lors de la saison 2019-2020.

Le comité régional est en capacité de prendre en charge 12 sportifs pour le championnat de France du 21/02. Les quotas restants seront attribués aux coureurs désignés, selon un ordre établi. Ces coureurs seront autonomes dans la gestion de leur déplacement (pas de prise en charge du comité régional).

A ce jour, le comité régional des Hauts de France a la possibilité d'engager (quotas régionaux):

- Cadets = 6
- Cadettes = 4
- Juniors hommes = 5
- Juniors femmes = 4
- Masters = sans quota de participation

## RAPPEL DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES



Région  
Hauts-de-France



MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



Les modalités de sélections ci-dessous doivent nous aider à choisir les coureurs ou les pilotes ayant le niveau sportif minimum pour aller concourir au niveau national, sur les coupes de France et/ou les championnats de France.

Ces critères de sélections doivent aussi permettre aux coureurs de pouvoir évaluer le niveau sportif minimum à atteindre afin de pouvoir évoluer au niveau national.

En préambule de ces critères, pour chaque sélection, rentreront en compte 4 facteurs incontournables afin de porter le maillot du Comité Régional Hauts-De-France :

- La condition physique et la marge de progression,
- L'aptitude au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline,
- La capacité d'intégration au collectif et l'implication dans les stages de préparation,
- Le respect du rôle défini par le Conseiller Technique Régional ou du Cadre Technique responsable de la sélection.

1/ Le Conseiller Technique Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection sur proposition du ou des membres de l'Equipe Technique Régionale concerné(s) par la discipline, en fonction des critères établis.  
2/ Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Hauts-De-France pour participer aux épreuves référencées.

3/ Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe des Hauts-De-France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans un collectif, de l'état de forme au moment de la sélection, de son évolution probable et de la spécificité de l'épreuve.

4/ La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

5/ Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans les conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication prononcée par le médecin régional ou d'un comportement répréhensible. (Lois et règlements nationaux ou internationaux)

6/ Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale (stages et compétitions). Le refus d'une sélection entraînera l'impossibilité de courir le week-end concerné. Exception faite des sélections en équipe nationale, tout autre motif sera laissé à l'appréciation du CTS. Tout refus pourra être réhibitoire pour la suite de la saison.

7/ Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.

8/ Si le nombre d'athlètes sélectionnables est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.

9/ Quel que soit son niveau sportif, tout athlète qui enfreindrait les règles de l'éthique du sport, ne pourrait être sélectionné dans l'équipe régionale des Hauts-De-France.

10/ Toute sélection implique l'acceptation et la signature du règlement des sélections régionales.

11/ L'ensemble des résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au CTR dans les délais de sélection : [f.marillaud@ffc.fr](mailto:f.marillaud@ffc.fr) .